

**COMMUNE DE SERVAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DEL2023-21**

**L'an deux mil vingt-trois**

**Le onze mai**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusés : Ms CURT, ECOCHARD, PETITJEAN**

**Secrétaire de séance : Mme FREBAULT**

Date de Convocation : 4 mai 2023

**OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA PLANTATION  
D'ALIGNEMENT SUR LA RD 64 AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a procédé à des travaux d'élagage et d'abattage de 38 arbres composant les plantations d'alignement de platanes sur la RD 64 entre les PR 11+930 et 12+110, en agglomération, pour un montant total de 9 378 € TTC.

Il présente à l'Assemblée le projet de convention établi par le Département de l'Ain définissant la répartition financière des charges d'entretien de cette plantation d'alignement.

Le financement par le Département de l'Ain s'élève à 50 % du montant toutes taxes, soit 4 689 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre le Département de l'Ain et la Commune de Servas.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

